

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## Arrestations probables de MM. DELAHAYE et COLIN DE LARMOR

Tunis, le 9 Mars 1899

### PROTESTATIONS de M. Millet

« La Dépêche » a soulevé un gros « lièvre » en publiant l'interview qu'un de ses rédacteurs a eue avec M. Delahaye, ancien député d'Indre-et-Loire, que ne lui pardonnera certainement pas M. Millet s'il revient à Tunis, ce qui est assez douteux, aujourd'hui que l'illustre Hanotaux ne trône plus au fauteuil des Affaires étrangères.

Ce qu'il y a de curieux dans la publication de l'interview du fondé de pouvoir, ami et conseil de M<sup>me</sup> la marquise de Morès, c'est que M. Delahaye n'avait nommé ni M. Millet, ni le lieutenant-colonel Rebillot, il avait simplement dit à son interviewer que M<sup>me</sup> de Morès avait déposé une plainte pour complicité d'assassinat contre deux hauts personnages de Tunis.

Pourquoi la divulgation de ces deux noms par l'organe bien pensant ?

« La Dépêche » a peut-être bien fait, car on aurait généralement pu supposer que les deux personnages en question étaient MM. Millet et Révoil, mais tous les vieux Tunisiens savent parfaitement que M. Révoil n'était pas encore à Tunis à l'époque où s'est produit le massacre de la caravane de Morès, le chargé d'affaires était, à ce moment, M. Riffault, d'inénarrable mémoire qui fut envoyé à Tanger, poste de moindre importance que Tunis. C'était, par conséquent, presque une disgrâce pour ce diplomate manqué, dont la diplomatie n'avait jamais été son fort pas plus que les affaires auxquelles il n'entendait un traître mot.

M. Riffault faisait à tous l'effet d'une cruche.

Puisque M. Delahaye n'avait pas nommé les deux hauts personnages, il faut croire que « la

Dépêche » avait des raisons, peut-être sérieuses, pour publier les deux noms qui, aujourd'hui, doivent être connus du monde entier, tant l'affaire de Morès a passionné et passionne encore l'opinion publique de l'ancien continent et même du nouveau où de Morès a longuement habité et épousé une charmante femme.

Les révélations de la plainte déposée contre lui ont dû châtouiller assez désagréablement l'épiderme de M. Millet puisqu'il a cru devoir immédiatement protester.

On connaît le proverbe : Si tu protestes...

Pourquoi M. Millet a-t-il protesté ? Il y a des accusations qui ne peuvent atteindre l'homme visé.

Ah ! certes, nous n'aimons pas M. Millet à « la Petite Tunisie », il nous a fait assez de mal pour qu'il n'ait pas droit à nos sympathies et malgré la plainte déposée par M. Delahaye, au nom de M<sup>me</sup> de Morès, nous ne pouvons admettre que le Résident général, le représentant de la France ait fait assassiner quelqu'un, fut-il le marquis de Morès.

Dans quel but ? Car dans tout crime il y a un but.

Notre confrère de « l'Echo » va encore plus loin que M. Delahaye dans ses affirmations en disant que M. de Morès a été assassiné par ordre ; aussi nous ne le suivrons pas sur le terrain où il se place, terrain assez épineux, entre parenthèse.

Il y a eu peut-être, de la part des personnages mis en cause, non pas complicité, mais un concours de circonstances et d'ordres donnés qui peuvent faire croire à une complicité qui n'existe pas et doit, cependant, peser fortement sur leur conscience.

Le procès est actuellement dans la main du juge ; nous attendrons que celui-ci ait parlé pour connaître la vérité sur la terrible accusation de M<sup>me</sup> de Morès.

Mais, quoiqu'il en soit, il nous paraît, d'ores et déjà, impossible, inadmissible, qu'on maintienne plus longtemps à Tunis un fonctionnaire, le représentant de la France et de la République après la plainte déposée contre lui — si plainte il y a — et la fâcheuse impression que cette affaire a produite.

Le ministère Dupuy et l'honorable Président de la République le comprendront certainement ainsi et jugeront que, jusqu'à nouvel ordre, M. Millet doit être placé dans les cadres de disponibilité pour laisser aux conseillers de la Cour toute l'indépendance nécessaire pour instruire la plainte dont celle-ci est saisie.

EM. LACROIX.

Nous avons trouvé bien piteuse la défense de M. Remillet.

Ce n'était pas la peine d'écrire pour discuter à côté de la question.

Des phrases ne sont pas des raisons.

Il y a lieu d'espérer que lorsque ces messieurs seront entendus on donnera à l'opinion publique — cette reine du monde, d'après M. Millet — d'autres et plus sincères explications.

Mais nous comprenons qu'il faut que ces messieurs se voient, se consultent, s'entendent.

Le fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères récemment arrivé pour enquêter, y contribuera sans doute.

### DOULEUR !

Une des dernières audiences du Tribunal correctionnel de Tunis a vu l'affligeant spectacle d'officiers français venant se plaindre d'avoir été méprisés pas des arabes qui ont été condamnés, il est vrai, à des peines d'emprisonnement, trop douces, hélas ! puisqu'il s'agit du prestige de l'Armée et du respect du Français.

Mais la sagesse des nations dit qu'il vaut mieux prévenir les délits que d'avoir à les reprimer.

Or, nous récoltons, en ce moment, le fruit de la politique millettiste.

Plus le Résident a fait des mœurs à l'Arabe, plus celui-ci s'est montré insoumis, vindicatif, insolent, provocateur, se rappeler le cas du jeune Djouini de Mateur.

C'est la règle.

L'Arabe est un homme rustre et, comme tous les hommes semblables, il croit que si on le fuit c'est qu'on le craint. Il pense que, puisqu'on ne le traite pas en vaincu, c'est qu'on a peur de ses ressentiments. Il voit qu'on le gave de bienfaits,

de places, de fonctions, et il estime que nous ne pouvons pas nous passer de lui. Il constate qu'on dépense pour lui, pour son instruction, pour son enseignement, des sommes considérables et il ne s'explique notre générosité que comme un acte de faiblesse. Il s'étonne que nous fassions venir des armées pour le défendre et mettre son patrimoine à l'abri des convoitises de l'étranger, alors que lui ne fournit pas une armée proportionnelle au total de la population indigène : et alors il nous tend des pièges, pille nos champs, dévalise nos maisons, vole nos bestiaux, moleste les colons, en tue quelques-uns et méprise nos officiers.

C'est le fruit inévitable et cherché de la politique de M. Millet, si dangereux pour tous les Français et si ruineuse pour eux.

Ne voit-on pas sur le socle de la statue élevée à M. Jules Ferry, et qui sera inaugurée dans quelques jours, un jeune Français apprenant à lire en arabe ; et ce jeune Français qui est-ce ? M. Millet, fils !

Voilà où nous en sommes après plus de dix-huit ans d'occupation.

Nous enseignons aux Arabes à nous détester.

Les leçons n'ont que trop profité. L'Arabe n'est pas assimilable.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il ne nous aime, ne nous estime pas. A chaque manifestation on s'aperçoit que ces constatations sont vraies, même au-dessous de la vérité.

Alors pourquoi nous épuiser en efforts stériles ?

Alors pourquoi continuer à gaspiller des fonds qui seraient mieux employés pour le bien général ?

C'est au Résident général qu'il faut demander cela. Il nous le dira, sans doute, au discours d'inauguration, mais nous sommes certain qu'il n'abordera pas le sujet en face et qu'il nous servira un discours académique ou une tartine diplomatique, c'est-à-dire des mots, des phrases, pour contester les faits et déguiser la vérité.

Dans une des dernières séances parlementaires, M. Leuret, garde des Sceaux, a répondu à une demande d'un député qu'il ne voyait aucune nécessité à la création d'une seconde Cour d'appel en Algérie.

On voit par cette réponse que M. le Ministre de la Justice ne connaît pas un mot de la question, car une réponse de cette nature n'est pas admissible dans les circonstances actuelles.

Il paraît ignorer que la Cour d'Alger est trop surchargée. C'est elle qui le dit et s'en plaint.

M. Leuret ignore, sans doute, les distances que les justiciables de Tunis, de Sousse, de Tlemcen ont à parcourir pour se rendre à Alger ou leurs intérêts sont en jeu. Il ne sait pas non plus quelles dépenses ces parcours entraînent, pour les justiciables et pour les Gouverne-

ments intéressés. Il ne paraît pas non plus se douter qu'il faut deux ans à la Cour d'Alger pour juger l'affaire la plus simple.

Ce sont là, cependant, des faits qu'un garde des Sceaux doit connaître et qu'il ne doit pas laisser subsister.

La justice ne doit pas être un vain mot et il n'y a plus de justice possible lorsqu'elle se fait attendre trop longtemps.

La création d'une Cour d'appel à Tunis étant impossible, dans l'intérêt même de la justice, il y aurait nécessité de soutenir l'utilité et l'urgence de l'installation d'une Cour d'appel à Constantine dont ressortirait la Tunisie.

Si l'on envisage que la loi oblige la Cour d'appel à statuer dans la quinzaine en matière d'incidents de saisie, on est épouvanté de cette désobéissance des magistrats qui statuent à peine dans les deux ans.

Et le garde des Sceaux dit avec une remarquable sérénité qu'il ne voit pas de nécessité de former une seconde Cour d'appel en Algérie.

Alors, Monsieur le Ministre, faites respecter la loi et indemnez les justiciables ruinés.

### Echos & Nouvelles

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE — Paris, le 4 mars 1899. Monsieur Emile Lacroix, Directeur de « la Petite Tunisie » — Tunis.

MONSIEUR,

Je suis chargé par M. le Président de la République de vous remercier des félicitations que vous lui avez adressées à l'occasion de son élection.

Il en été vivement touché. Agrérez, monsieur l'assurance de mes sentiments les plus distingués. HENRY LOUBET.

C'est décidément le 20 Mai prochain pour les fêtes de la Pentecôte que le Casino d'Hammam-El-Lif ouvrira ses portes au public.

En attendant, l'hôtel-restaurant que dirige si intelligemment M. Curel présente une animation extraordinaire qui s'explique par l'excellence de la cuisine qu'on y mange.

Hammam-El-Lif est le rendez-vous obligé du monde élégant et des gourmets.

Nous croyons devoir mettre en garde la direction des Travaux publics, les services du génie et de l'artillerie, les architectes, propriétaires et entrepreneurs, en un mot, tous ceux qui emploient du sable de rivière pour les constructions contre la supercherie à laquelle se livrent les arabattiers indigènes ou autres qui vont chercher leur sable à la plage de Radès et le livrent pour du sable de rivière.

Cette supercherie est un véritable vol qui pourrait être punie de prison pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

M. Révoil, quoique jouissant d'un traitement qui le met à l'abri du besoin, a jugé comme nous qu'il était bien difficile à un employé,

marié ou célibataire, gagnant 100 ou 125 francs par mois d'éviter de faire des dupes ou des dettes avec la retenue du 25 % pendant quatre mois pour constituer le premier capital de la société de prévoyance.

Aussi vient-il de signer un décret qui répartit la retenue en douze mensualités pour les traitements inférieurs à 3.000 francs.

A notre avis, le plus simple et le mieux c'eût été de ne rien retenir aux petits fonctionnaires que le 2 ou 3 % par mois.

Notre confrère Vendel avait été condamné par le tribunal de Sousse pour un soi-disant délit de diffamation commis à l'égard de M. Petit, directeur de l'*Avenir de Sousse*, à 100 fr. d'amende et 500 francs de dommages-intérêts.

La Cour d'appel vient d'allonger la série des acquittements en chargeant M. Vendel de la condamnation prononcée contre lui et condamnant M. Petit aux frais et dépens.

Nos félicitations à la Cour d'appel qui a jugé sainement.

L'affaire des phosphates de Kalaâ-Djerda a le don, quoique très ancienne, de toujours passionner l'opinion publique.

Dernièrement, un de nos confrères, l'*Afrique Française* si nous ne nous trompons, annonçait que M. Bellot venait de perdre son procès devant le tribunal de Tunis qui lui avait fait défense d'user de la propriété.

M. Bellot a rétabli les faits et Tunis reste, comme devant divisée en Montaigus et Capulets.

On sait que M. Bellot a eu gain de cause devant la Cour d'appel d'Alger, mais ses compétiteurs ont porté l'affaire devant la Cour de Cassation, pensant, sans doute, l'amener à une transaction.

Mais noire ami n'est pas homme à se laisser et c'est lui qui a fait inscrire l'affaire au rôle et a rempli toutes les formalités pour faire vider cette affaire par la Cour Suprême le plus tôt possible.

M<sup>me</sup> et M. Laguillaumie, directeur des *Galerias Parisiennes*, nous ont fait part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille aînée, jeune fillette de onze ans.

Nous prions M. et M<sup>me</sup> Laguillaumie d'agréer l'assurance de nos condoléances attristées.

La *Dépêche* ayant annoncé que la *Petite Tunisie* avait été saisie faute d'avoir versé les 6.000 francs de cautionnement, notre rédacteur en chef a immédiatement envoyé au directeur de ce journal la lettre suivante :

Tunis, le 8 mars 1899.

Monsieur le Rédacteur en Chef de la *Dépêche Tunisienne*.

Vous annoncez dans le numéro de ce jour que, faute d'avoir versé le cautionnement, la *Petite Tunisie* fut saisie.

Je vous prie de me rafraîchir la mémoire car je ne me souviens pas de cette saisie.

Veuillez agréer, etc.

On annonce que le ministère des Affaires étrangères aurait consenti à laisser la Tunisie contracter un emprunt de trente millions destinés à la construction des chemins de fer projetés.

Nous espérons que le Gouvernement voudra bien construire et exploiter lui-même les lignes projetées, ne serait-ce que pour permettre la comparaison entre les diverses exploitations.

Nous nous faisons volontiers l'écho d'une demande qui nous est adressée et que nous transmettons à l'Administration des Travaux publics, certain que la question sera

étudiée et résolue de manière à donner satisfaction à tous les intérêts en jeu.

Il y a, paraît-il, des entrepreneurs qui ont simultanément dix, quinze et même vingt entreprises à la fois qu'ils confient à des tâcherons, ceux-ci généralement péninsulaires.

Est-ce que l'Administration ne devrait pas mettre un terme à cela et décider qu'un entrepreneur ne pourra avoir, en même temps, plusieurs entreprises surtout lorsque ces entreprises se trouvent disséminées un peu partout dans la Tunisie? La demande est si rationnelle qu'elle nous paraît devoir être bientôt adoptée.

Si nous ne nous trompons, notre correspondant voudrait que la Direction générale des Travaux publics limitât les entreprises, le même entrepreneur ne pouvant se couper en autant de morceaux qu'il a d'entreprises.

Il n'y a besoin pour cela, ni de décret, ni d'arrêté, aussi sommes-nous persuadé que cette demande est accueillie d'avance par l'honorable Directeur général des Travaux publics, tant elle est logique et rationnelle.

On annonce que l'Hôtel des Sociétés françaises sera mis à la disposition des invités du Résident général pendant leur séjour à Tunis. Il pourront y faire leur popote et tailler un bac qui sera toléré pendant leur présence à Tunis.

On ne dit pas si cette hospitalité sera purement écossaise.

C'est une question à laquelle les hôteliers de Tunis voudraient qu'il fut répondu pour pouvoir agir en conséquence.

Il paraît qu'à l'école de la rue X... on maltraiterait les enfants sans aucune raison.

Un des élèves, tout jeune, a été frappé parce qu'il n'aurait pas payé son mois. Cela est contraire à la morale et à tous les principes. Il est vrai qu'ici il n'y a pas une loi protectrice des animaux mais il devrait y en avoir une pour la protection de l'enfance.

Qu'en pense M. Machuel?

Vendredi, quelques instants après l'apparition de la *Petite Tunisie*, un jeune homme, presque imberbe, de taille plutôt petite, de corpulence faible, est venu nous trouver et nous a demandé s'il avait ce qu'il fallait du bravache?

Devant notre réponse négative, il s'est fait connaître.

« Je suis le nommé Sebag contre lequel vous appelez les foudres du tribunal ».

Et Sebag nous a raconté comment s'était produite son altercation avec notre confrère Colin de Larmor.

Nous croyons savoir que le parquet a décidé de les renvoyer tous deux devant le tribunal de simple police.

## Arrestations probables

de MM. Delahaye et Colin de Larmor

Nous annonçons, sous toutes réserves, qu'un échange de télégrammes, motivé par l'affaire de Morès, aurait eu lieu entre la Résidence générale et M. Millet, actuellement à Paris.

Si le Ministère des Affaires étrangères acquiescât aux vues de M. Millet, attendons-nous aux arrestations probables de MM. Delahaye et Colin de Larmor, le directeur d'un journal quotidien serait compris dans les poursuites.

Nous regretterions cette mesure impolitique, mais nous avons été jetés en prison et condamnés pour moins que cela.

## M. MILLET pris sur le fait

L'*Afrique Française* a reçu, par cablogramme, un résumé de la protestation de M. Millet, sur l'accusation portée contre lui, par M<sup>me</sup> de Morès, relativement à la complicité, dont elle l'incrimine, dans l'assassinat de son infortuné et malheureux mari.

Pour les besoins de ce qui va suivre, nous croyons devoir reproduire ce résumé et souligner certains passages.

Paris, 4 h. 47. s. — M. René Millet, Résident général de Tunis, en ce moment à Paris, a fait les déclarations suivantes au sujet des accusations de complicité dans l'assassinat du marquis de Morès portées contre lui :

Le colonel Rebillot, qui est à Mateur, apprendra avec étonnement que moi-même, les nouvelles accusations portées contre nous deux à propos de l'assassinat du Marquis de Morès. C'est moi qui fis arrêter à Sousse les Touaregs amenés par le naïb. Je n'ai pas hésité à les faire appréhender, bien que conduits un peu par trahison sur le territoire de Tunis en leur promettant la protection beylicale.

J'ai insisté auprès des juges de Sousse, qui voulaient se récuser, le crime s'étant commis hors de leur ressort, pour qu'ils retinsent l'affaire.

Il est nécessaire que la cour d'Alger rende son arrêt de mise en accusation. Cet arrêt interviendra bientôt, car il existe des faits graves.

Je crois que M<sup>me</sup> de Morès a été mal conseillée pour la défense de la mémoire de son mari.

J'ai reçu à ma table M. et M<sup>me</sup> de Morès. Le colonel Rebillot et moi nous sommes efforcés d'aplanir les difficultés que l'explorateur devait rencontrer sur sa route : s'il avait tenu compte des conseils du colonel Rebillot, peut-être aurait-il réussi.

On avait fait prendre à Morès l'engagement d'honneur de ne pas aborder le désert par la frontière tunisienne, le ministre des affaires étrangères ayant donné l'ordre formel de ne laisser personne pénétrer par la frontière du Protectorat.

J'ai eu le douloureux devoir d'envoyer des caravanés rechercher le corps de Morès et de le remettre aux mains des siens.

Je puis ajouter que la mort de Morès cause un grand tort à l'influence française dans le désert. Les Touaregs devenus plus méfiants, plus hostiles, ne veulent plus avoir de rapports avec la Résidence, craignant la vengeance française. J'ai demandé aujourd'hui au Gouvernement français le dossier de cette affaire, qui contient pour moi des pièces très importantes.

Lorsqu'un homme est accusé d'un crime, surtout un homme de l'importance de M. Millet, est-ce qu'il a besoin de protester pour démontrer son innocence? Nous ne le pensons pas et beaucoup de nos lecteurs ne le penseront pas plus que nous.

Alors pourquoi cette protestation affolée?

Ne commettons pas d'imprudences qui nous ouvrirait de nouveau les massives portes de la rue de l'Eglise et les malsains cachots de cet établissement rauséabond, comme on est en train de les ouvrir à nos deux confrères, Delahaye et Colin, si le Gouvernement y consent.

On remarquera que M. Millet ne se cache pas d'avoir insisté auprès

des juges de Sousse pour qu'ils retinsent l'affaire.

C'est exactement comme pour moi lorsque j'ai eu l'honneur d'être arrêté en décembre 1896 sur la plainte de M. Millet.

Tout le tribunal — M. Fabry excepté — devait, certainement, être opposé à mon arrestation préventive pour délit de presse.

Mais M. Millet ne l'entendait pas ainsi et il voulait mon incarcération.

Il dut appuyer ferme sur l'esprit du juge d'instruction qui ne dut consentir, que contraint et forcé, à me plonger en prison.

J'ai déjà raconté que lors de ma première comparution devant l'honorable M. Froppo, je lui demandai pourquoi il m'incarcérait puisque je n'étais pas l'auteur de l'article incriminé, article dont on avait travesti le sens et qui n'avait pas la portée qu'on voulait lui attribuer pour m'envoyer à l'ombre.

M. Froppo consulta longuement une lettre et me répondit : « je le regrette, mais je suis forcé de délivrer un mandat de dépôt contre vous comme pour Brigol et Crouzet.

La lettre que M. Froppo avait consultée devait être de M. Millet qui avait dû insister pour me faire retenir en prison, elle devait lui promettre de le couvrir en cas de quelque anicroche.

« Je crois, dit M. Millet que M<sup>me</sup> de Morès a été mal conseillée!

Comment trouve-t-on ce je crois de la part d'un homme accusé d'un forfait odieux?

Tout simplement exquis, n'est-ce pas, aussi je me garderai d'autres commentaires.

EM. L.

## Une Bande d'Honnêtes Gens

Nous avons reçu, trop tard pour la publier aujourd'hui, la copie d'une pétition qui vient d'être adressée au grand rabbin pour être transmise au Gouvernement tunisien.

Il résulte des termes de cette plainte que le Comité de bienfaisance israélite tunisien fournirait une collection d'honnêtes gens qui disposeraient des fonds dont ils ont la gestion avec un sans-gêne absolument répréhensible.

A vendredi prochain.

## Chronique locale et régionale

M. Chabert, pharmacien et Président de la Chambre de Commerce de Tunis, a demandé et obtenu le dégrèvement des droits sur les alcools destinés à la préparation des produits pharmaceutiques.

Il n'y a qu'à le féliciter de ce succès.

Mais, cependant, nous constatons que si l'impôt a été enlevé sur ces alcools spécialisés, les articles qui les renferment, sont toujours au même prix.

Dans ces conditions l'impôt subsiste mais seulement pour le consommateur c'est-à-dire pour le malade.

## SACCHARINE

Sans crier gare, le journal *Officiel* du 1<sup>er</sup> mars a publié un décret prohibant l'importation de la saccharine sous toutes ses formes. Encore un produit qu'on avait oublié de mettre en impôt.

Songez donc les malades auxquels il sert plus particulièrement

vent bien payer ! Tant pis s'il n'ont pas d'argent.

Ces malheureux diabétiques qui ne peuvent sucrer leurs tisanes qu'avec ce sucre sont particulièrement frappés.

Ils en maigrissent à vue d'œil, mais s'ils sont malades, la Tunisie se porte bien.

Qu'on voie le budget !

## RIGUEUR EXCESSIVE

Nous avons trouvé bien exagérée la condamnation qui a frappé M. J. Q. de 3 mois d'emprisonnement pour avoir retenu une somme de 20 francs pour des démarches qu'on lui avait fait faire au sujet d'une affaire qui n'a pas abouti.

Un arabe aurait eu un acquittement mais là il s'agissait d'un français n'ayant de reste aucun antécédent judiciaire et on a frappé fort.

Plus la justice s'humanise, plus la repression s'amointrit en France, plus ici l'on l'exagère.

C'est une façon comme une autre pour ceux qui tiennent les plateaux de la balance de justice de manifester leur puissance incontrôlée.

## NOS REMERCIMENTS

Nous avons demandé s'il était vrai que la présence à Paris de M. le Résident Général et de M. le Procureur de la République de Sousse avait pour cause l'affaire de Morès.

Le *Progrès du Centre* nous a fait remarquer une coquille typographique.

Nous le remercions vivement d'avoir bien voulu nous devancer en annonçant que M. Mathieu procureur à Sousse n'avait pas quitté cette ville.

C'est du Procureur de la République de Tunis, l'honorable M. Spire, que nous voulions parler.

L'honorable chef du parquet de notre ville est rentré la semaine dernière à Tunis.

## GROMBALIA

Le brigadier de gendarmerie de cette localité, mis en cause dans une lettre d'un de nos amis, est venu protester contre les dires de notre correspondant.

Il résulterait que notre ami n'a pas entendu ce que lui disait le brigadier, d'où est provenu le retard qui était signalé.

## LA MARINE EN TUNISIE

Le ministre de la marine a fait savoir que le degré d'avancement et l'importance des travaux qui se poursuivent à Bizerte, en vue d'y fonder un arsenal, lui ont paru de nature à nécessiter la désignation d'un capitaine de vaisseau pour l'exercice du commandement de la marine en Tunisie, en attendant que les travaux soient achevés et qu'on y crée une préfecture maritime.

On sait que le décret du 15 février 1899, paru à l'*Officiel*, règle les attributions de cet officier en temps de paix et en temps de guerre ; il a semblé utile au ministre de la marine de constituer une division navale en Tunisie, qui serait placée sous les ordres d'un capitaine de vaisseau, qui commandera la marine dans la Régence.

En cas d'hostilité, cette force navale bien que devant continuer à opérer sur les côtes de la Tunisie, sera placée sous l'autorité du contre-amiral commandant la marine en Algérie.

Le ministre ajoute que la circonscription de cette force navale s'étendra sur tout le littoral de la Régence.

Ces dispositions ont reçu leur application depuis le 1<sup>er</sup> mars.

M. Ch. PETIT, maître cordonnier, rue d'Italie n° 21, informe le public que l'association ayant existé entre lui et M. GAETANO CHIANTIA a été dissoute d'un commun accord le 15 février dernier.

M. Petit reste seul chargé d'encaisser l'actif et de payer le passif. S'adresser : rue Al-Djizira, 31, Tunis.

**La Compagnie Générale Française des Tramways** informe le public qu'elle a doublé son service à partir de lundi 3 mars, sur la ligne Al-Djazira-Bab-Saadoun; de sorte que les départs ont lieu toutes les cinq minutes de chaque tête de ligne.

Le service est également doublé l'après-midi lorsque le temps est beau, sur la ligne de la rue de Rome au Belvédère.

**Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste.** — Rue des Tanneurs. — Prix modérés.

**AUX SOURDS.** — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

## Spectacles et Concerts

### CONCERT MONTE-CARLO

ANCIEN CHAPITRE  
MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. — Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre.  
Restaurant à la carte et à prix fixe  
Déjeuners 2 fr.; Diners 2 fr.50  
Ouvert toute la nuit.

**Brasserie du Phénix.** — MACHERET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

**GRAND HOTEL et Restaurant du Casino d'Hamam-el-Lif,** ouvert toute l'année.

**MAGNIFIQUE AFFAIRE**  
Entre Radès et Hamam-Lif les terrains bordant la plage, entre celle-ci et la voie ferrée, sont à vendre.

Ces terrains allotis par leur propriétaire du n° 1 au n° 162.

Les lots sont desservis par des rues, des avenues, des places de 2.000 mètres carrés environ.

Ces lots ont des contenances variables de 6 à 1.200 mètres environ.

Le prix de chaque lot varie de 0 fr. 30 à 0 fr. 65 centimes le mètre carré.

Le terrain est immatriculé.

Chaque adjudicataire d'un lot devra se clore.

Pour faciliter les acheteurs le propriétaire n'exigera que la moitié comptant.

Une halte sera faite incessamment sur le chemin de fer, de façon à éviter aux locataires le trajet à accomplir depuis la gare de Radès.

S'adresser pour traiter, avenue de France, 22, à M. Levisse ou à M. Piauward.

## PIANOS, ORGUES MUSIQUE ET INSTRUMENTS

**F.-J. COTTEAUX**  
ex-sous-chef de musique au 4<sup>e</sup> Zouaves  
54, Avenue de la Marine

## RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

**Plans, Projets, affaires à forfait**

## Capitaux à placer

sur première hypothèque  
A TUNIS  
S'adresser au bureau du journal

## Vermouth DOLIN

DOLIN — Chambéry  
Seul représentant pour la Tunisie  
L. SOLET, 16, avenue de Carthage.  
TUNIS

## Cabinet de Consultations Juridiques

55, Rue Al-Djazira, 55  
**A. MARÉCHAL, Directeur**  
ancien principal clerc d'avoué et d'avocat défenseur  
Rédaction de mémoires et conclusions.  
Contrats et actes de procédure. — Représentation en Justice. — Direction de tous — procès. Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

Première marque de Pontarlier

## ABSINTHE JUNOD

Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire pour la Tunisie, 16, avenue de la Marine, Tunis.

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12  
**Em. GIRAUD, propriétaire**  
GRANDE RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

## AGENCE PAYAN

TUNIS. — Rue Es-Sadikia, 12.  
Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays. Opérations de douane. Camionnage. Déménagement, Emballage de mobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

## PAVILLON de FLEURS

PASSAGE DE TUNIS  
**M<sup>me</sup> A. MEYER**  
Bouquets et corbeilles pour fêtes et noces, bonbonnières et corsages pour soirées et bals. Couronnes mortuaires en fleurs fraîches. Continuellement grand choix de papiers, bouquets, paniers à fleurs et articles de fantaisie garnis ou non pour cadeaux.

Travail soigné.  
Plantes, pots de fleurs et fleurs coupées.  
Se recommande pour son bon goût.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : EM. LACROIX

## Quinquina VINCENT

(Marque déposée)  
Vente des vins de l'Archevêché de Carthage  
Gros et détail  
Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

**POUDRE DE RIZ**  
ADHÉRENTE, INVISIBLE  
PARFUM EXQUIS  
**LA MADONE**  
VENTE EN GROS :  
**HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX**  
DÉPÔT dans toutes les bonnes Parfumeries,  
à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avicé à Tunis.

## FEUX D'ARTIFICE

en tous genres  
**J. PAONESSA, artificier**  
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis  
Prix défiant toute concurrence  
22, avenue de la Marine, Tunis  
Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpentins, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides et astringentes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Bui** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourisseries, soins de la bouche et il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.  
Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.  
**Se défier des contrefaçons**  
Dépôt : Pharmacie NÉE

## Vins et Comestibles

GROS — G. MARRILLIÉ — DÉTAIL  
Passage de Bénévent  
TUNIS  
Vin rouge à la bouteille à 0,30 le litre.  
Livraison à domicile par paniers de 12  
COMESTIBLES FINS  
VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEURS DE MARQUE, ETC..

## M. DURAZZANO

Musique, Pianos, Instruments  
rue Amilcar  
Vente, Echange, Location de Pianos  
Accord et Réparation  
Représentant des maisons Pleyel, Wolff et Cie, et A. Bord. Seul dépositaire de la maison Boisselot.

100 Pianos pour Locations 100 N.-B. -- Sur les prix de chaque fabricant, la maison Durazzano fait les mêmes réductions que les fabricques.

Tous les pianos sont garantis  
36 Mois de Crédit

## ABSINTHE OXYGENEE CUSENIER

LA PLUS APÉRITIVE & LA PLUS SAINTE

## XÈRES-VERMOUTH CUSENIER

GRAND VIN APÉRITIF, SUPÉRIEUR A TOUS VERMOUTHS

Entreprise générale pour l'Électricité  
**Félix DAPOIGNY**  
20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS

Téléphones, sonneries électriques, porte-voix, lumière électrique, paratonnerres, moteurs à gaz et à pétrole.

## ASPHALTES

La Maison C. DUMERGUE ET SES FILS a l'honneur d'informer MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des produits de la SOCIÉTÉ CIVILE DE BITUMES ET D'ASPHALTE DU CENTRE et qu'elle se charge de l'application de ses produits dans toute la Régence.

## NOUVELLE BOULANGERIE VIENNOISE

Armand AICHELIN  
29, rue d'Espagne — TUNIS

Pain de luxe et de ménage. — Pain anglais. — Petit pain pour thé et café. — Croissants, brioches au beurre. — Petit pain pour sandwiches.

On porte à domicile

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS — 17, rue d'Espagne, 17 — TUNIS  
CHALLANT & C<sup>ie</sup>  
SPÉCIALITE DE CAFÉS GRILLÉS

Thés et Chocolats de premiers choix

GRAND PRIX EXPOSITION INTERNATIONALE LYON 1894  
HORS CONCOURS, Membre du Jury EXPOSITION INTERNATIONALE BORDEAUX 1885

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
PAR L'EMPLOI DES  
**DENTIFRICES**  
Elixir, Poudre et Pâte  
des RR. PP. **BÉNÉDICTINS**  
de l'Abbaye de Soulac  
Dom MAGUELONNE Prieur  
Inventé en l'an 1373 par le Prieur P. BOURSAUD  
Vente en Gros: **SEGUIN, BORDEAUX**  
MAISON FONDÉE EN 1807  
VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES, PHARMACIES ET DROGUERIES.  
MAISON à PARIS, 26, Rue d'Enghien.  
EXIGER LA SIGNATURE DU PRIEUR *Maguelonne*

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICÉ, place du Tribunal TUNIS

## Grandes Brasseries Réunies de Maxéville (Nancy)

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE  
"Brasserie de MAXÉVILLE"

Rue Amilcar — TUNIS  
Les Bières de Maxéville, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins alcoolisées de toutes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.)  
Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

## SOCIÉTÉ DES SABLES DE L'OUED MILIANE DE KLÉDIA

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., que depuis le 22 février elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées.

S'ADRESSER A SON REPRÉSENTANT A LA GARE FRANÇAISE

## THE PETROLEUM C<sup>y</sup> Société des Pétroles Russes

Batum-Tunis-Malte Bureaux, 21, rue d'Italie : Entrepôt, rue de Besançon, 25, TUNIS

# DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS

# TAIEB & HAIAT Marchands-Tailleurs

16, Avenue de France, 16, TUNIS  
Grand choix de Costumes, Pardessus pour enfants et jeunes gens  
chemises, caleçons, mouchoirs, parapluies, cravates, etc.

## EPICERIE & COMESTIBLES

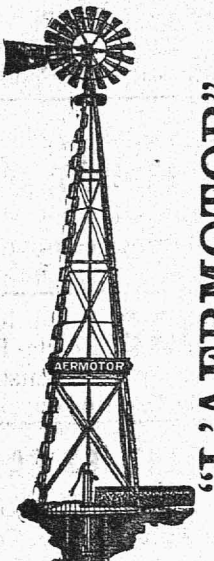
DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS  
25-27, rue des Glacières - TUNIS  
DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES  
Semoules et farines - Pommes de terre  
Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout

## LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ & Co et du Champagne MONTEBELLO



"L'ERMOTOR"  
Agent Général : P. LECLERCQ  
14, Rue Es-Sadikia - Tunis

### MÉCANICIENS

demandez à M. Louis GORSSE  
12, Avenue de Carthage, Tunis,  
le prix courant des huiles minérales,  
graisses minérales, déchets de  
coton et toutes fournitures pour  
machines, qu'il a toujours en magasin.

### BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille  
et briquettes  
B. RICHARD, A. MILITTE  
SUCCESEUR  
Bureaux : Place de la Gare Française.  
Magasins : rue du Maroc,  
ancien Fondouk au Charbon.  
TUNIS

### La New-York

Compagnie d'Assurance sur la vie  
Créée en 1843  
Etablie en France en 1870  
Dépôts permanents en France et  
en Europe : Plus de 60 millions.  
Fonds de garantie : Plus d'un  
milliard 100 millions.  
Direction générale pour l'Europe  
A PARIS  
46, Boulevard des Italiens  
Trois cent trente mille assurés auxquels  
les bénéfices appartiennent.  
Agence générale à Tunis :  
H. CARBONARO, 52, rue Al-Djazira

### BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. - Capital, 8.000.000  
Siège Social à TUNIS  
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et Recouvrements - Avances  
sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques  
immobilières ou maritimes - Dépôt à vue  
et à échéances fixes - Garde de titres. Paiement  
et escompte de coupons. Reports - Ordres  
de bourse au comptant et à terme sur tous les  
marchés européens - Emission de chèques et  
lettres de crédit sur tous pays.  
Souscriptions - Emissions

### Droguerie-Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES  
M. CAMISON  
8, rue d'Allemagne, 8  
TUNIS  
Assortiment complet pour les Ménagères

## M. LOUIS FOUBERT

Courtier-Maritime et Commercial  
TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS  
CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
Service spécial de Déménagements  
MAGASINS DE DEPOTS

## BOULANGERIE MÉRIDIONALE

48, Rue Al-Djazira. - TUNIS  
C. FÉBRIER  
SPÉCIALITÉ DE PAIN DIOGÈNE  
LIVRAISON A DOMICILE

## Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira - TUNIS  
C. BOURY, Armurier  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabriques françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

## TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE  
TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS  
Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes  
et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation  
et son ameublement entièrement neuf.  
CUISINE RECOMMANDÉE - PRIX MODÉRÉS

## DEPOT DES CAOUTCHOUCS TORRILHON et Co

DE CLERMONT-FERRAND  
TUNIS - 18, rue de Constantine, 18 - TUNIS  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide,  
arrosage et pompes à incendie. - Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. -  
Courroies pour transmission et transporteurs. - Courroies balata; joints, clapets, rondelles,  
tampons pour pompes - corde caoutchouc, gressier (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc,  
toute plombagine dit carminum, etc. - Balais-racliers (brevetés s. g. d. g.) - Garnitures de roues de tous systèmes. - Tapis pleins et à grilles. - Pneumatique  
Torrilhon (breveté s. g. d. g.) - Le touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et  
tous articles pour la vélocipédie. - Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers  
de cheval, couvertures, modèlères, houzeaux, tubes, etc., etc.  
S'adresser MAISON MOÛËLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire  
pour la Tunisie.

## Cabinet Dentaire

20, rue d'Angleterre - TUNIS  
Ouvert tous les jours de 8 h. 1/2 du matin et de 1 à 5 h. du soir  
Les dimanches et jours fériés par rendez-vous  
V. PETIT, chirurgien-dentiste  
ex-opérateur de la Société dentaire de Paris  
Extraction simple... Fr. 2 || Obturation émail... Fr. 3 et 5  
Extraction sans douleur... 5 || - platine et argent 3 et 5  
Nettoyage de bouche... 3 et 5 || Aurification... de 8 à 25  
Appareils partiels ou complets, dents américaines et anglaises  
6 fr. la dent  
Dents à pivot or, sans plaque ni chochet... Fr. 12 || Dents sur or... Fr. 15  
Réparation d'appareils... 5 et 6 || Redressement... de 25 à 50  
Tous mes appareils dentaires et obturations sont exécutés  
avec des matières premières de même fabrication et de même  
valeur que celles universellement employées par tous les dentistes.  
Tous mes travaux sont garantis et défient toute concurrence

## GDE EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DETAIL - Rue d'Italie, 24 et 26 - Maison fondée en 1881  
Aimé EYRIÈS  
Denrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux  
Liqueurs fines de marque.  
Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.  
Demander le Catalogue

## MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.  
H. BOURRELL  
entrepositaire  
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche)  
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grapper  
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

## LE MONDE

Cie Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie  
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier  
sous le contrôle de l'Etat  
VIE. - Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme fixe. - Assurances en cas de vie. - Rentes viagères immédiates, différées et de survie. - Nues propriétés, etc.  
INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fermes, mobilières, marchandises. - Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. - Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.  
La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.  
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.



Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise  
24, rue d'Italie  
ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE  
3, boulevard de Paris - TUNIS  
Spécialité de pain viennois. - Brioche - Croissants - Petits pains pour thé et café - Bonbons - Gateaux - Tartes - Desserts, etc.  
Pains de luxe et de ménage - Spécialité de pains anglais - Biscuits - thés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et Bals.

VINS DE FRANCE & DE TUNISIE  
Rhum Sainte-Lucie  
Eaux-de-vie fines de marc et de vin  
René DELARUE  
14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE  
TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS  
ROSSET-BRESSAND, pharmacien  
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES  
a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES  
DES SUFFÈTES  
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.  
Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

A L'ÉTOILE D'OR  
TUNIS. - 20, rue d'Italie, 20. - TUNIS  
LE MAGASIN DE L'ÉTOILE D'OR  
offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bracelets boucles-d'oreilles chaînes de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont en or contrôlé 18 karats. Articles en argent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc.  
La maison recommande principalement son choix de haute fantaisie en email article de la dernière création.

Comptoir National d'Escompte de Paris  
Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
Sous-Agences à SOUSSE et à Sfax, Bureau à GABÈS  
Th. PROUST o. \*, Directeur des Agences en Tunisie  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES  
A vue, 2% - à 2 ans, 2 1/2% - à 3 ans, 3% - à 4 ans, 3 1/2%  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie  
Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2% 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE  
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille	
Départ de Marseille	le Lundi midi.
Arrivée à Tunis	Mardi 7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	Mercredi 4 h. soir.
Arrivée à Sfax	Jeu. 10 h. matin.
Départ de Sfax	Jeu. 3 h. soir.
Arrivée à Sousse	Vend. 2 h. matin.
Départ de Sousse	Vend. midi.
Arrivée à Tunis	Vend. 9 h. soir.
Départ de Tunis	Samedi midi 30.
Arrivée à Marseille	Dimanche 8 h. soir.
Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille	
Départ de Marseille	le Vendredi midi.
Arrivée à Bizerte	Samedi 8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte	Samedi minuit.
Arrivée à Tunis	Dimanche 4 h. matin.
Départ de Tunis pour Malte	Dimanche 3 h. soir.
Arrivée à Malte	Lundi 9 h. soir.
Départ de Malte pour Tunis	Lundi 11 h. m.
Arrivée à Tunis	Mardi midi 30.
Départ de Tunis pour Bizerte	Mercredi 4 h. 30 soir.
Arrivée à Bizerte	Mercredi 10 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille	Mercredi 7 h. matin.

CIE DE NAVIGATION MIXTE  
Cie TOUACHE - Service postal français - Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc  
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises  
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.  
» DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.  
» A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.  
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.  
» DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.  
» DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.  
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis 3, rue d'Allemagne.  
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.

### LA MÉTROPOLE

(du Syndicat général)  
Comp. d'Assurances Mobilières et Immobilières  
A PRIMES FIXES  
Contre l'incendie, l'explosion de la poudre, du gaz, des appareils à vapeur et d'éclairage à l'électricité et à l'acétylène, de la dynamite.  
POLICES acceptées par le Crédit Foncier de France et les grands établissements de crédit en Tunisie.  
Agent général à Tunis :  
H. CARBONARO, 52, rue Al-Djazira

### A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la  
Maison SAINT FRÈRES  
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS  
Toiles à voiles et galvanisées - tentes et tapis - rideaux - toiles et sacs - moquettes - chemises - gilets de chasse - espadrilles - sangliers, septain - cordages et ficelles.

### Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire  
CHAUX  
hydraulique  
ET CEMENTS  
DÉPÔT : Avenue de Carthage  
Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.  
Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne.  
Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

### LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

des Assur. Agricoles et Industrielles  
C' D'ASSURANCES  
contre les accidents de toute nature  
CAPITAL :  
6.000.000 de fr.  
Agent général pour la Tunisie  
H. CARBONARO, 52, rue Al-Djazira  
TUNIS

### Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME  
ap. 15.000.000 entièrement versés  
Comptoir de Tunis  
Avenue de France  
Escompte - recouvrements - avances sur titres et marchandises - chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur garde titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.